

**Monsieur le DAASEN de
l'Académie de Martinique**
Rectorat de Terreville
Les Hauts de Terreville
97 279 SCHOELCHER CEDEX

Objet : *Horaires des écoles de Rivière Salée*

Monsieur le DAASEN,

Les enseignants des écoles de Rivière Salée vous ont adressé un courrier en rapport à la proposition de la municipalité sur l'organisation des rythmes scolaires.

Cette proposition n'est pas acceptée par les équipes pédagogiques.

Il y a un mouvement de protestation de la part des agents de la mairie depuis le début de la semaine. Une réunion entre ces derniers et la mairie a lieu en ce moment. Les enseignants qui ont déjà manifesté leurs désaccords, ne sont pas conviés à cette rencontre.

Sachant que les horaires de l'école se décident en conseil d'école, ce qui n'est pas le cas dans ces conditions, les enseignants vont-ils découvrir les horaires à la rentrée de la Toussaint ?

Comment admettre qu'une décision unilatérale d'organisation du temps scolaire puisse être imposée, alors que des horaires ont été validés en Conseil de l'Education Nationale ?

Les enseignants attendent de votre part une réponse et un soutien.

Veillez agréer, Monsieur le DAASEN, nos respectueuses salutations.

Les secrétaires départementaux



Régine BELLAY



Charles NOELE